

Tout savoir sur la mutuelle santé avec Insuneo

La mutuelle santé complète les remboursements de l'Assurance maladie :



Consultations



Hospitalisations



Lunettes



Soins dentaires

Grâce à la carte de tiers payant délivrée par votre mutuelle, vous évitez l'avance de frais lors de votre visite auprès de professionnels de santé.

Ce qu'il faut savoir avant d'y souscrire

Qui peut y souscrire ?

18+

Toute personne majeure



Résident en France métropolitaine



Affiliée à un régime de Sécurité sociale

Faut-il remplir un questionnaire médical ?

Pas de questionnaire médical en France, ce qui permet un accès plus équitable

Qui peut en bénéficier avec le souscripteur ?

Son/sa conjoint(e) :



Epoux/se



Partenaire de PACS



Concubin(e)

Ses enfants :

21 | A charge jusqu'à 21 ans

28 | Jusqu'à 28 ans s'ils sont étudiants, apprentis ou en recherche d'emploi

Sans limite d'âge si en situation d'handicap

Cela peut varier en fonction des mutuelles

Comment sont fixées les cotisations ?

Age

Plus vous êtes âgé, plus la cotisation augmente.

Situation familiale

Tarifs préférentiels possibles pour un couple ou une famille.

Niveau de garanties

Plus vous êtes couvert, plus le tarif augmente.

Caisse d'Assurance maladie

En Alsace-Moselle, la caisse offre de meilleurs remboursements que le régime obligatoire, ce qui réduit les cotisations des mutuelles

Lieu de résidence

Certains départements sont plus chers (dépassement d'honoraires).

Comparaison de tarif de mutuelle santé entre deux régions :

	Ile de France	Bretagne
	37,98 €/mois	33,24 €/mois
	143,38 €/mois	121,26 €/mois
	258,68 €/mois	227,97 €/mois

Faut-il déclarer un déménagement ?

Vous devez déclarer tout changement (adresse, travail, situation familiale...) sous 15 jours pour ajuster vos garanties ou cotisations.

Ce qu'il faut vérifier dans le contrat

Ce qui est remboursé



Soins médicaux



Hospitalisation



Lunettes



Soins dentaires



Aides auditives



Maternité



Assistance



Médecines douces

Les options possibles



Maladies redoutées : forfait versé si diagnostic



Forfait naissance : versé sous conditions

Autres garanties optionnelles : maternité renforcée, chirurgie des yeux, sevrage tabagique, bien-être.

Les délais de carence

Vérifiez si votre mutuelle applique des délais de carence, qui peuvent être les suivants :



Certains contrats les suppriment si vous changez de mutuelle sans interruption.

L'augmentation des cotisations

Vérifiez si la cotisation est basée sur l'âge à l'adhésion (stable) ou sur l'âge atteint (évolutive avec l'âge).

Quand résilier mon contrat ?

- ✓ Chaque année à la date d'anniversaire (préavis : 2 mois).
- ✓ Loi Hamon : à tout moment après un an d'adhésion (préavis : 1 mois).

Cliquez ici et bénéficiez d'une analyse gratuite de votre mutuelle avec Insuneo pour vérifier si une optimisation est possible.

